



# **BUDGET PRIMITIF 2025**

**Rapport  
de présentation**



Suite au débat d'orientations budgétaires 2025, le vote de ce budget matérialise la vision politique et financière de notre municipalité, à l'aune d'un contexte socio-économique, politique et financier international et national très tendu qui plonge l'Europe, la France et les collectivités dans un climat plus qu'incertain quant à l'avenir qui s'ouvre à nous.

En cela, **les communes ont plus que besoin d'être confortées dans leur rôle de premier niveau d'administration publique et de premier échelon de proximité, véritable intermédiaire entre l'Etat et les citoyens.**

Or, au regard d'un climat économique qui s'assombrit avec une croissance atone, et un déficit public aggravé, la situation nationale et financière de la France paraît extrêmement dégradée, nous plaçant dans les dernières places des 27 pays de l'UE, juste devant la Roumanie, la Hongrie et l'Italie.

Par ailleurs, c'est dans ce contexte plus que fragile, que la loi de Finances 2025 accentue le désengagement de l'Etat envers les collectivités en leur imposant un effort budgétaire de plus de 2,2 Mds d'€, en réduisant drastiquement les dotations aux investissements pourtant si nécessaire à la transition écologique, en augmentant les cotisations retraites aux employeurs territoriaux creusant d'autant plus leurs difficultés budgétaires, tout en transférant toujours plus de services publics que l'Etat n'est plus capable d'assurer et ce, sans aucune compensation financière. Au total, l'impact des décisions prises par l'Etat concernant les collectivités locales s'élèverait à 7 milliards d'euros.

La construction de notre budget 2025 a tourné au vrai **casse-tête budgétaire** rendant l'exercice d'autant plus difficile que les marges de manœuvre se réduisent chaque année ; résultante d'une perte de notre autonomie financière et fiscale imposée par l'Etat.

En dépit de ce contexte instable, la Ville de Saint-Amand-les-Eaux reste déterminée à poursuivre sa politique de transformation, de rayonnement et d'attractivité pour s'adapter toujours plus au monde de demain.

Qu'il s'agisse des projets éducatifs, de l'amélioration du cadre de vie, de la vie culturelle et sportive, chacune des stratégies et visions développées depuis 2020 par la municipalité, constitue autant de moteurs d'espoirs pour les Amandinois, et de transformation pour la Ville que viendra, à nouveau, alimenter ce budget 2025.

Face à l'étranglement inédit des ressources, la Ville de Saint-Amand-les-Eaux a plus que jamais besoin d'être **inventive** pour répondre aux exigences que constitue la poursuite de ses investissements, nécessaires à son projet ambitieux de développement et de transformation.

Avec un budget total de **48,65 M€**, Saint-Amand-les-Eaux propose ainsi à tous les amandinois un budget 2025 ambitieux, responsable et maîtrisé avec un **niveau d'investissement à hauteur de 12 M€**.

**La politique budgétaire 2025 s'inscrit dans une stratégie financière guidée par 4 grandes orientations :**

- **Un travail de rationalisation pour maîtriser les dépenses de fonctionnement ;**
- **Une politique fiscale stable et inchangée malgré le désengagement croissant de l'Etat ;**
- **Un maintien de l'effort d'investissement ;**
- **Un soutien marqué et soutenu par la poursuite des politiques publiques en faveur des amandinois, sans augmentation des tarifs municipaux.**

# SOMMAIRE

## **1 LES GRANDS EQUILIBRES DU BUDGET PRIMITIF 2025 : LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>1.1</b>	<b>L'EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET PRIMITIF 2025</b>	<b>6</b>
<b>1.2</b>	<b>LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2025</b>	<b>8</b>
<b>1.3</b>	<b>LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025</b>	<b>12</b>
<b>1.4</b>	<b>LES RATIOS D'EPARGNE ET D'ENDETTEMENT</b>	<b>16</b>

## **2 POURSUIVRE LA TRANSFORMATION DE SAINT-AMAND-LES-EAUX : LES INVESTISSEMENTS 2025**

<b>2.1</b>	<b>UN HAUT NIVEAU DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT POUR POURSUIVRE LA TRANSFORMATION DE SAINT-AMAND-LES-EAUX</b>	<b>19</b>
<b>2.2</b>	<b>LE FINANCEMENT DES PROJETS : LES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2025</b>	<b>26</b>

## **3 LE BUDGET ANNEXE**

<b>3.1</b>	<b>LE BUDGET ANNEXE « SPECTACLES »</b>	<b>29</b>
------------	--	-----------

1

# LES GRANDS EQUILIBRES DU BUDGET PRIMITIF 2025

### Le résultat de clôture 2024, reporté au budget 2025

Grâce à un résultat 2024 satisfaisant, la ville de Saint-Amand-les-Eaux dispose de bonnes marges de manœuvre pour porter un programme d'investissement fort sur l'exercice 2025.

REPRISE DEFINITIVE DES RESULTATS	2024
RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4,01 M€
SOLDE D'EXECUTION EN INVESTISSEMENT	0,91 M€
<b>RESULTAT BRUT 2024</b>	<b>4,92 M€</b>
SOLDE REPORTS 2024	1,43 M€
<b>RESULTAT NET 2024</b>	<b>6,35 M€</b>

Le résultat brut de 4,92 M€ a été reporté au budget 2025, selon la ventilation suivante :

- Pour **3,92 M€** en section d'investissement : 3,01 M€ (C/ 1068) et 906 K€ (C/R001),
- Pour **1 M€** en section de fonctionnement (C/R002).

### L'équilibre général du budget 2025

L'équilibre général du budget primitif 2025, présenté dans le graphique ci-dessous, est établi selon les conditions suivantes :

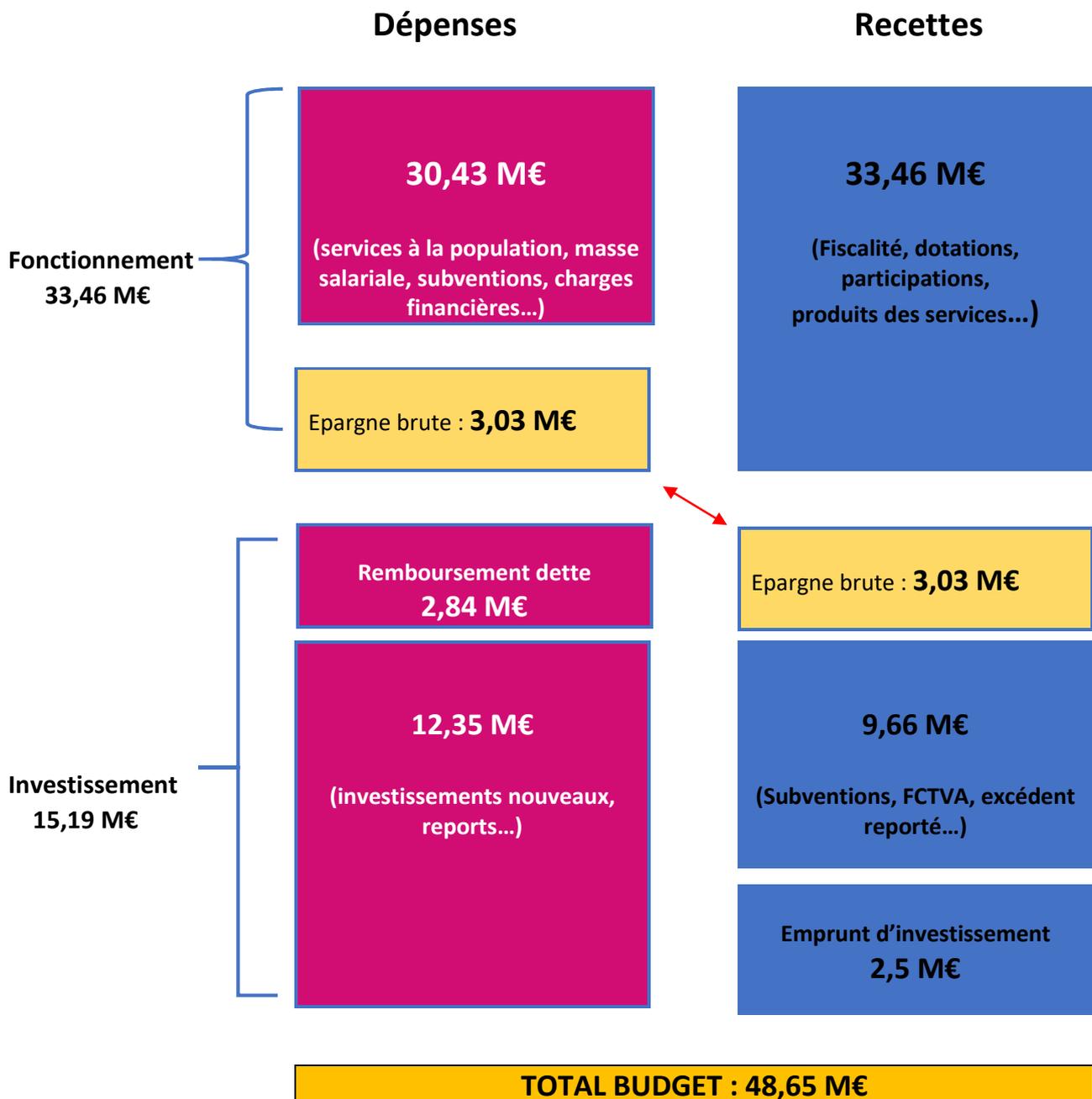
Les **recettes de fonctionnement** d'un montant de **33,46 M€** permettent de financer **30,43 M€** de **dépenses de fonctionnement** ; le solde permet de dégager une **épargne brute** prévisionnelle de **3,03 M€**. Cette dernière est virée en section d'investissement pour financer les grands travaux 2025.

En **section d'investissement**, le montant des dépenses d'équipement 2025 est estimé à **12,06 M€**, dont 0,74 M€ de reports de dépenses pour lesquels les sommes ont été engagées budgétairement en 2024, mais qui seront décaissées en 2025.

Pour financer les investissements 2025, **15,19 M€** de **recettes d'investissement** seront mobilisés, notamment 6,04 M€ d'épargne et 3,07 M€ de subventions d'investissement des partenaires publics (Cf. partie 2).

Enfin, pour compléter le financement des investissements, un **emprunt** de **2,5 M€** sera souscrit en 2025.

	DEPENSES	RECETTES
<b>FONCTIONNEMENT</b>	33 460 691 €	32 460 691
Résultat de fonctionnement reporté		1 000 000
<b>TOTAL</b>	<b>33 460 691 €</b>	<b>33 460 691 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	14 450 693,65	12 111 401,65
Restes à réaliser	738 428,27	2 171 674
Solde d'exécution 2024 reporté		906 045,69
<b>TOTAL</b>	<b>15 189 122,12 €</b>	<b>15 189 122,12 €</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>48 649 813,12 €</b>	<b>48 649 813,12 €</b>



Les **recettes réelles de fonctionnement** s'établissent à **32,46 M€**, auxquelles il faut rajouter l'excédent de fonctionnement 2024 reporté de 1 M€, soit un **total de recettes de 33,46 M€**.

Le booster de l'investissement sera une « opération budgétaire blanche » pour le budget de la Ville, car la recette perçue sera reversée aux ménages amandinois. Ainsi, pour réaliser des comparaisons budgétaires sincères entre le BP 2025 et le BP 2024, il a été décidé de neutraliser celui-ci.

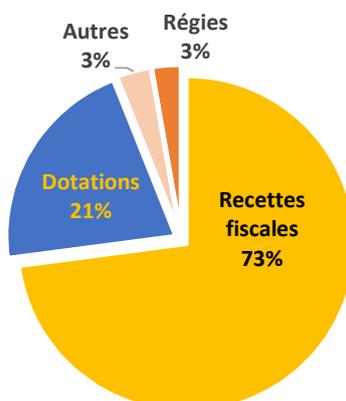
En neutralisant la perception du booster de l'investissement, les recettes sont en baisse de -2,40% par rapport au BP 2024, et sont constituées de :

RECETTES REELES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024	BP 2025	Variation
1. RECETTES FISCALES (sans booster)	23 545 126	23 065 682	-2%
2. DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	7 173 900	6 660 000	-7%
3. PRODUITS DE SERVICES / REGIES	803 500	883 000	9%
4. AUTRES PRODUITS	517 000	642 000	24%
5. PRODUITS FINANCIERS	227 959	228 359	0%
6. ATTENUATION CHARGES DE PERSONNEL	135 000	120 000	-11%
7. PRODUITS SPECIFIQUES	15 000	40 000	
<b>TOTAL (avec booster)</b>	<b>32 417 485</b>	<b>32 460 691</b>	
<b>TOTAL (sans booster)</b>	<b>32 417 485</b>	<b>31 639 041</b>	<b>-2,5%</b>
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (N-1) REPORTE sur N	800 000	1 000 000	

Cette baisse des ressources de fonctionnement a plusieurs explications, à savoir :

- La reprise de l'écrêtement de la DGF (- 300 000 €) ;
- La mise en place du Fonds de réserve ou dispositif DILICO (-230 000 €)
- La perte de 9,34 % des bases d'imposition de la taxe foncière en 2024, non compensée par l'Etat ;
- Des recettes atones sur la fiscalité indirecte, et sur lesquelles la Ville a peu de marges de manœuvre.

**Structure des recettes réelles de fonctionnement :**



## FOCUS DES PRINCIPALES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2025

### ➔ 1. **Les recettes fiscales : 23,07 M€ (- 2%)**

Les **recettes fiscales** représentent **73% de l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement** pour un montant de **23,07 M€** (hors booster de l'investissement), soit une baisse de -2% par rapport à 2024.

Les **recettes fiscales** sont essentiellement constituées :

- des impôts directs locaux (**fiscalité directe**),
- de la fiscalité reversée issue du Pasino, des eaux minérales, de l'attribution de compensation et autres taxes indirectes (**fiscalité indirecte**).

RECETTES FISCALES	BP 2024	BP 2025	Variation
<b>IMPÔTS DIRECTS LOCAUX</b>	11 409 000	10 835 000	-5%
PASINO	6 220 000	6 200 000	0%
ATTRIBUTION DE COMPENSATION CAPH	4 271 702	4 271 702	0%
DROITS DE MUTATION	330 000	420 000	27%
EAUX MINÉRALES	400 000	440 000	10%
DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	292 224	294 780	0%
BOOSTER DE L'INVESTISSEMENT	-	821 650	
FPIC	151 300	160 000	6%
TICFE	330 000	350 000	6%
TAXE DE SEJOUR	50 000	40 000	-20%
AUTRES	127 900	54 200	-57%
Total (sans booster)	23 545 126	23 065 682	-2%
Total (avec booster)		23 887 332	

#### Fiscalité directe (10,8 M€)

*(taxes foncières sur le bâti et le non bâti, taxe d'habitation sur les résidences secondaires)*

**Le produit de la fiscalité directe représente 47% des recettes fiscales et 34% des recettes de fonctionnement.**

La baisse de 5% des recettes fiscales s'explique par une perte de bases imposables de la taxe foncière suite au contentieux porté par une entreprise amandinoise, sur la base de la jurisprudence du Conseil d'Etat du 11/12/2020 n° 422418 GKN DRIVELIE, qui exclut de la base taxable, en application de l'article 1382.11° du code général des impôts (CGI), les biens d'équipement spécialisés, à savoir les outillages, matériels et autres installations qui sont spécifiquement adaptés aux activités susceptibles d'être exercées dans un établissement industriel.

Malgré ce coup dur, la Ville poursuit le combat et a saisi les services fiscaux des Finances Publiques, sur la base du décret n° 2025-10 du 3 janvier 2025, pour faire valoir ses droits quant à la compensation des pertes

de ressources de taxe foncière sur les propriétés bâties des entreprises subies par les communes. Ce recours est toujours en cours d'instruction.

**A noter que cette année encore, les taux des impôts locaux de la Ville de Saint-Amand-les-Eaux resteront inchangés et, ont même connu une baisse en 2019 concernant la taxe foncière sur le bâti et le non bâti.**

Les bases d'imposition définitives, servant à calculer le montant des impôts locaux perçu par la Ville pour 2025, ont été notifiées fin mars par la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP) de Lille.

### Fiscalité indirecte (12,26 M€ - sans booster)

#### ▪ Pasino :

La prévision des recettes budgétaires du Pasino est calculée selon le chiffre d'affaires projeté par l'établissement. Depuis 2022, le niveau des recettes fiscales reversées par l'établissement reste dynamique.

En projection, les recettes encaissées devraient être identiques à celles de 2024, soit une enveloppe prévisionnelle budgétée de **6,2 M€**.

**Les recettes du Pasino représentent 27% des recettes fiscales et 20% des recettes réelles de fonctionnement.**

#### ▪ Droits de mutation à titre onéreux (DMTO) :

Malgré une conjoncture timide du marché de l'immobilier, les recettes DMTO de 2024 ont été soutenues démontrant ainsi de la bonne dynamique du marché immobilier de l'amandinois. Le choix a été fait de maintenir un niveau de recettes équivalent à celui encaissé en 2024.

#### ▪ Eaux minérales :

La recette prévisionnelle 2025 issue de la taxe sur les eaux minérales se base sur le montant réellement encaissé en 2024.

#### ▪ Taxe intérieure sur la consommation finale de l'électricité (TICFE) :

Depuis 2023, cette taxe est directement collectée par les services de la DGFIP auprès des fournisseurs d'énergie, et est reversée par douzième à la Ville.

Suite à la fin du bouclier tarifaire de l'énergie, cette taxe devrait croître en 2025. La prévision budgétaire 2025 se base sur le montant encaissé en 2024, avec une très légère hausse.

### Fiscalité indirecte reversée par la Communauté d'agglomération de La Porte du Hainaut (CAPH)

Le produit total reversé par la CAPH est de **4,56 M€** et représente 20% des recettes fiscales.

#### ▪ L'attribution de Compensation (AC) :

L'attribution de compensation est fixée à 4,27 M€ depuis le conseil communautaire du 20 septembre 2021, correspondant au montant révisé suite à l'adoption du rapport de la Commission Locale des Transferts de Charges (CLECT) du 22 avril 2021.

#### ▪ Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) et Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) :

Ces dotations évoluent en raison de la péréquation horizontale appliquée au sein des communes membres de la CAPH. Pour 2025, la CAPH a décidé de neutraliser les effets de la péréquation horizontale, expliquant ainsi un montant de DSC identique à celui de 2024.

La DSC sera complétée par le booster de l'investissement, pour un montant de 821 650 €.

## 2. Les dotations et participations : 6,66 M€ (- 7%)

Les recettes de **dotations et participations** représentent **6,66 M€**, en baisse de -7%, s'expliquant essentiellement par :

- L'écèlement de la DGF (- 300 000 €) ;
- La perte de 9,34% des bases d'imposition de la taxe foncière en 2024, non compensée.

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	BP 2024	BP 2025	Variation
DGF - DOTATION FORFAITAIRE (DF)	600 000	270 000	-55%
DGF - DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE (DSU)	780 000	832 000	7%
FCTVA	130 000	130 000	0%
PARTICIPATIONS	1 212 500	1 500 000	25%
COMPENSATION EXO. TAXES FONCIERES	4 430 000	3 730 000	-16%
AUTRES ATTRIBUTIONS	21 400	198 000	
<b>Total</b>	<b>7 173 900</b>	<b>6 660 000</b>	<b>-7%</b>

### Dotation globale de fonctionnement (DGF) – (1,10 M€)

Pour la Ville de Saint-Amand-les-Eaux, la DGF est composée de la **dotation forfaitaire** (DF) et de la **dotation de solidarité urbaine** (DSU). Elle constitue la principale dotation de fonctionnement versée par l'Etat à la Ville. A ce jour, les montants ne sont pas encore notifiés par la Direction générale des collectivités locales (DGCL) et les inscriptions sont faites sur des estimations.

En 2023 et 2024, l'écèlement de la dotation forfaitaire avait été suspendue.

La Loi de finances 2025 prévoit la reprise de celle-ci, avec une baisse de recettes de **-300 000 €** pour notre budget 2025.

### Allocation de compensations fiscales des taxes foncières (3,73 M€)

Pour rappel, depuis la réforme de 2021, les entreprises industrielles bénéficient d'une exonération de 50% de leur taxe foncière. Pour ne pas pénaliser le budget des communes, l'Etat leur compense directement cette exonération.

Cependant, le contentieux porté par une entreprise amandinoise pour réviser à la baisse sa taxe foncière a eu pour conséquence de réduire la part qui était aussi pris en charge et compensé par l'Etat.

**Ainsi, notre Ville a été doublement perdante de ce contentieux fiscal.**

Cette allocation de compensation enregistre donc un recul de **-16%**.

### Participations (1,5 M€)

#### Etat et autres organismes :

- **1,5 M€** : enveloppe versée par la CAF destinée à couvrir les frais de fonctionnement ainsi que les activités péri-scolaires et extra-scolaires.
- **25 000 €** : dotations des titres sécurisés (DTS), dématérialisation des actes d'Etat civil (adhésion au service COMEDC)
- **3 000 €** : dotation de recensement



**Les autres recettes : 1,23 M€**

### 3. Produits des services (883 K€)

Les tarifs municipaux pour les diverses prestations proposées à la population restent inchangés.

L'évolution à la hausse des recettes s'explique par l'augmentation croissante des offres de services proposées aux amandinois, pour s'établir à **883 K€**.

### 5. Produits financiers (228 K€)

Ce compte enregistre la compensation versée par l'Etat qui finance une partie des pénalités de sortie des « emprunts toxiques » (**228 K€**).

### 6. Atténuation des charges de personnel (120 K€)

Ce poste intègre le remboursement prévisionnel des cotisations sociales du personnel (**120 K€**).

## 1.3

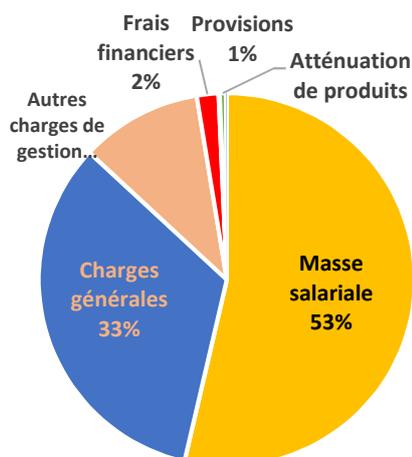
## LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025

Les **dépenses réelles de fonctionnement** s'établissent à **30,43 M€**. En neutralisant le booster de l'investissement, elles sont en baisse de -1,3 %, soit -400 K€ par rapport au budget 2024.

Cette évolution marque la volonté de la municipalité de maîtriser l'évolution des charges de fonctionnement quand celle-ci n'est pas due à des mesures exogènes imposées par l'Etat ou à un contexte inflationniste.

CATEGORIES DE DEPENSES	BP 2024	BP 2025	Variation
DEPENSES DE PERSONNEL	15 497 355	15 854 095	2%
CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 960 942	9 855 363	-1%
AUTRES CHARGES DE GESTION (sans booster)	3 540 362	3 097 017	-13%
FRAIS FINANCIERS	585 500	596 000	-6%
PROVISIONS	175 600	30 000	-83%
DEPENSES EXCEPTIONNELLES	60 000	20 000	-67%
ATTENUATION DE PRODUITS	188 200	160 200	-15%
<b>Total (sans booster)</b>	<b>30 007 960</b>	<b>29 612 676</b>	<b>-1,3%</b>
<b>Total (avec booster)</b>		<b>30 434 326</b>	

### Structure des dépenses réelles de fonctionnement :



Parmi les principales évolutions des dépenses de fonctionnement, il convient de rappeler que la progression de la masse salariale, estimée à **15,85 M€**, est principalement portée par la conjonction de plusieurs facteurs et décisions gouvernementales.

La progression des charges à caractère général s'explique principalement par la hausse des dépenses des fournitures, de l'alimentation et des fluides, notamment du gaz (+21%).

### **FOCUS DES PRINCIPALES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025**



**Les dépenses de personnel : 15,85 M€**

La maîtrise de la masse salariale est un enjeu majeur pour la collectivité. Pour 2025, ce poste représente 53 % des dépenses réelles de fonctionnement.

	2024	2025
Dépenses de personnel (en M€)	15,50	15,85
Nombre d'emplois permanents pourvus au 31/12	312	303

La **masse salariale** est un enjeu majeur de pilotage des dépenses de fonctionnement car elle représente une part importante de celles-ci avec des tendances naturellement et mécaniquement à la hausse. En effet, par le seul effet des hausses des cotisations et du Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT), hors politique de revalorisation gouvernementale, le coût de la masse salariale augmente mécaniquement chaque année d'environ 1,8 %, soit en moyenne 220 000 €/an pour notre collectivité.

## Hausse des cotisations CNRACL

Pour 2025, la décision gouvernementale d'augmenter de 3% chaque année, pendant 4 ans, la cotisation employeur à la Caisse nationale des retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) engendrera un coût supplémentaire pour la collectivité de 200 000 €/an.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025, le taux de cotisation passe à 34,65% pour atteindre 43,65% d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2028, avec un coût total projeté pour la Ville de plus d'1 M€.

A cela, s'ajoutent les incidences financières des mesures exogènes décidées par l'Etat, définitivement intégrées au budget 2025, **sans compensation pour notre collectivité** :

- Impact, en année pleine, de la revalorisation nationale du point d'indice : 170 000 € ;
- Revalorisation des indices de rémunération inférieure au SMIC : 54 000 €
- Revalorisation de 5 points au 1<sup>er</sup> janvier 2024 : 133 600 €

Ainsi, que celles engagées en 2024 par la collectivité pour poursuivre son effort en faveur du pouvoir d'achat des agents et de la lutte contre les situations de précarité :

- Revalorisation de la rémunération des vacataires : 185 000 € ;
- Poursuite de la politique de déprécarisation des contractuels : 45 000 €
- NBI pour les Zones Quartiers Prioritaires : 27 500 € ;

En 2025, la Ville comptera **303 agents** permanents et non permanents, soit 238 agents titulaires et 65 agents contractuels, contre 312 en 2024 (-9).



**Les charges à caractère général : 9,86 M€**

Les **charges de gestion** de la Ville de Saint-Amand-les-Eaux représentent **9,86 M€**, en baisse de -1%.

En **dépenses**, des efforts conséquents de gestion continuent d'être demandés aux directions pour contenir l'évolution des charges. Outre les dépenses incompressibles (fluides, énergie...), la construction budgétaire 2025 s'est réalisée sur un gel des dépenses voire une baisse pour beaucoup d'entre elles sans pour autant réduire les offres de services à la population.

CHARGES DE GESTION	BP 2024	BP 2025	Variation
DEPENSES D'ENERGIE, FLUIDES, CARBURANTS	2 347 895	2 665 700	14%
MAINTENANCE, ENTRETIEN, REPARATIONS	4 325 640	3 811 796	-11%
FOURNITURES, ALIMENTATION	1 432 124	1 553 618	8%
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	1 636 833	1 614 619	-1%
IMPOTS, TAXES	231 450	209 630	-9%
<b>Total</b>	<b>9 960 942</b>	<b>9 855 363</b>	<b>-1%</b>

De façon générale, les **charges de gestion** ont tendance à croître au sein des postes de dépenses de l'énergie, des fournitures et de l'alimentation traduisant les effets de l'inflation qui sont encore visibles dans les résultats des appels d'offres lancés par la Ville ou à la demande des entreprises mobilisant les indices de révision des prix dans les contrats de marchés publics en cours d'exécution.

En premier lieu, la municipalité doit faire face à la hausse des **contrats de prestations de services** (restauration scolaire, entretien des espaces verts, nettoyage voirie et bâtiments...), et des **matières premières**, avec des augmentations prévisionnelles de 3 à 4% sur l'année.

Parmi les principaux postes en hausse, les dépenses de **fluides** figurent en tête (+14%), essentiellement portées par les dépenses de gaz et de chauffage, soit une progression de 318 K€.

**Depuis 2019, le coût global de l'énergie a augmenté de 65% en 4 ans.**

Les investissements engagés pour le déploiement des LED aussi bien en éclairage de voirie que dans les bâtiments publics permettent à la Ville de maintenir le coût budgétaire de l'électricité malgré l'augmentation des tarifs.

La lutte contre le gaspillage par une surveillance accrue du réseau de l'eau par les services de la Ville assure une meilleure maîtrise de la consommation et du coût financier.

En outre, la Ville subit la hausse exponentielle des prix du gaz malgré des investissements de mises aux normes des chaudières pour réduire la consommation et de la baisse des températures dans les bâtiments publics.

FLUIDES & ENERGIE	BP 2024	BP 2025	Variation
CARBURANTS, COMBUSTIBLES	71 500	71 750	0%
EAU	130 000	136 000	5%
ELECTRICITE	765 384	800 000	1%
GAZ, CHAUFFAGE	1 368 011	1 657 950	21%
<b>Total</b>	<b>2 347 895</b>	<b>2 665 700</b>	<b>10%</b>



**Les autres charges de gestion : 3,10 M€ (sans booster)**

Les **autres charges de gestion** représentent 3,10 M€, une baisse de 13% par rapport au BP 2023, soit - 443 K€.

AUTRES CHARGES DE GESTION	BP 2024	BP 2025	Variation
SUBVENTIONS VERSEES, BOURSES, PRIX	2 978 720	2 734 075	-8%
BOOSTER DE L'INVESTISSEMENT REVERSE AUX MENAGES	-	821 650	
INDEMNITES, FRAIS DES ELUS	217 206	228 499	5%
AUTRES	344 436	134 443	-61%
<b>Total (sans booster)</b>	<b>3 540 362</b>	<b>3 097 017</b>	<b>-13%</b>
<b>Total (avec booster)</b>		<b>3 918 667</b>	

La municipalité a décidé de reverser aux ménages amandinois le booster de l'investissement, soit la totalité des 821 650 € perçus sous la forme d'une dotation par la CAPH.

Il est proposé de reconduire le montant des **subventions versées** aux associations amandinoises, garantes d'un lien social indispensable, ainsi qu'un soutien fort à la jeunesse par le financement de voyages pédagogiques, des pass'sport amandinois, des **prix** et des **bourses d'études (2,73 M€)**.

La baisse de -8% s'explique par un décalage des dépenses d'investissement du CCAS avec en conséquence un ajustement de la subvention versée par la Ville. Cette modification ne remet nullement en question la politique sociale mise en œuvre par l'établissement auprès des amandinois.

Les **autres dépenses** comprennent diverses dépenses et participations (SIDEN SIAN, parc naturel régional...), la prise en charge de créances éteintes et d'admission en non-valeur ou d'annulations de titres antérieurs.



**Les charges financières : 0,57 K€**

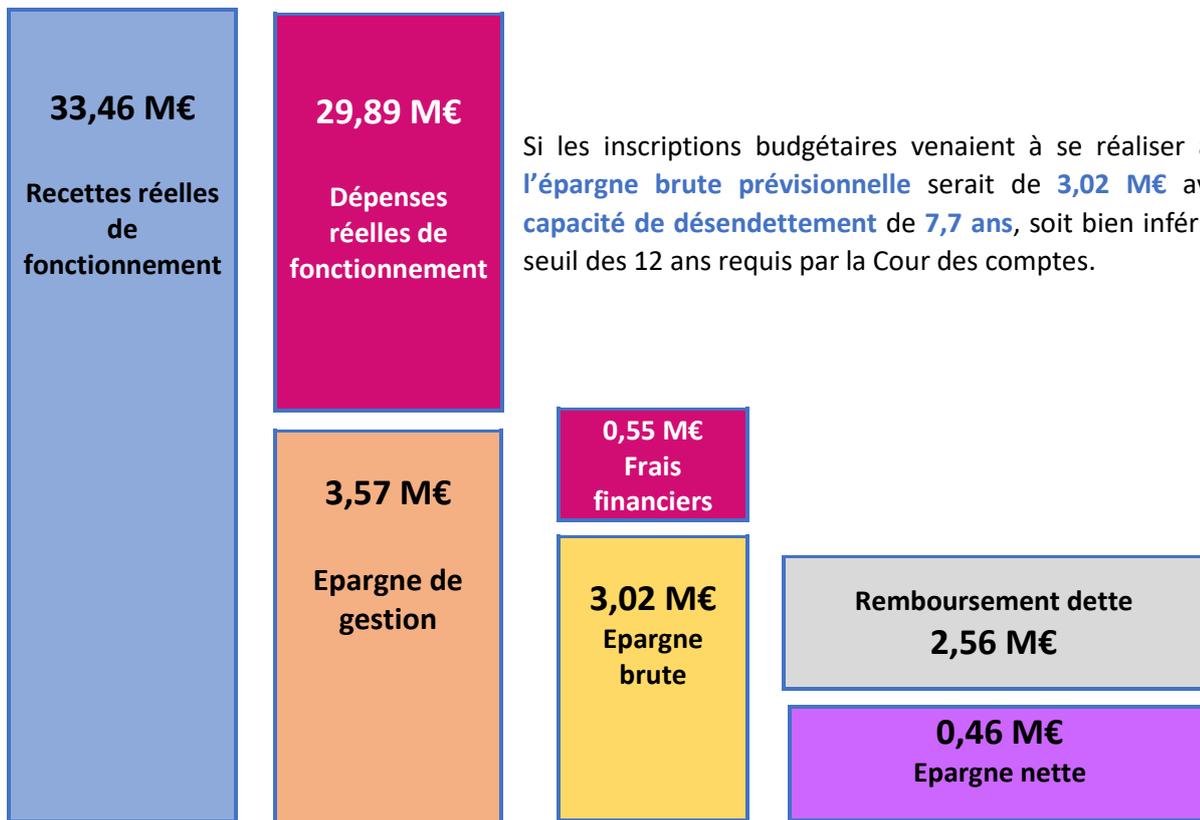
Les frais financiers correspondent aux intérêts de la dette, et ne représentent que 2% des dépenses de fonctionnement.

## 1.4

### LES RATIOS D'ÉPARGNE ET D'ENDETTEMENT

L'**épargne brute** est le solde des recettes réelles de fonctionnement après règlement des dépenses de fonctionnement. Elle montre la capacité de la Ville à investir et à s'endetter ; plus le niveau d'épargne est élevé, plus un emprunt nouveau sera absorbable.

La **capacité de désendettement** est le rapport entre l'épargne brute et l'encours de la dette. Mesuré en nombre d'années, ce ratio montre le nombre d'années nécessaire pour éteindre une dette, à épargne brute constante.



Si les inscriptions budgétaires venaient à se réaliser à 100%, l'épargne brute prévisionnelle serait de **3,02 M€** avec une **capacité de désendettement** de **7,7 ans**, soit bien inférieure au seuil des 12 ans requis par la Cour des comptes.

**2**

# **POURSUIVRE LA TRANSFORMATION DE SAINT-AMAND-LES-EAUX :**

## **LES INVESTISSEMENTS 2025**

## 2.1

### UN HAUT NIVEAU DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT POUR POURSUIVRE LA TRANSFORMATION DE SAINT-AMAND-LES-EAUX

Les **dépenses réelles d'investissement** 2025 s'établissent à **14,90 M€** selon le détail ci-dessous.

Elles sont principalement composées **des dépenses d'équipement** et **du remboursement en capital des emprunts**.

CATEGORIE DE DEPENSES	BP + DM 2024	BP 2025	Variation
DEPENSES D'EQUIPEMENT	12 208 028	12 058 321	-1%
REMBOURSEMENT DE LA DETTE	2 603 547	2 843 370	9%
<b>Total</b>	<b>14 811 575</b>	<b>14 901 691</b>	<b>0%</b>

#### Les dépenses d'équipement : 12,06 M€

Les dépenses d'équipement regroupent les **immobilisations incorporelles** (frais d'études et logiciels), les **immobilisations corporelles** (acquisitions), et les **immobilisations en cours** (travaux).

Elles s'élèvent à **12,06 M€**, soit au global un montant d'investissements équivalent à celui de 2024 (après la décision modificative de septembre 2024).



#### Améliorer le cadre de vie et la sécurité pour tous (5,4 M€) :

- **Par l'aménagement de l'espace urbain** : travaux de voirie et de sécurisation suite à des demandes issues des réunions de quartier, aménagements de places et de parkings, travaux d'amélioration du réseau électrique et gaz, création d'une aire de jeux (ZAC de l'Elnon).
- **Par le renforcement de la sécurité de tous** : déploiement de la vidéo protection, prévention à la sécurité routière, déploiement de radars pédagogiques, renforcement de la sécurité des réseaux informatiques des services de la Ville.

- **Par l'amélioration des espaces verts** (parcs, jardins et renaturation).
- **Par la transition écologique et la réduction de la consommation d'énergie** : poursuite du plan de rénovation du parc de l'éclairage public et des bâtiments par le passage au LED.
- **Par la rénovation thermique des bâtiments** : rénovation du bâti existant.

### Renforcer l'attractivité et le rayonnement de la Ville (3,79 M€) :

- **Par des projets d'aménagement structurants** : l'aménagement du Parc de la Scarpe, fin du portage foncier du bâtiment Devaux.
- **Par une politique de redynamisation urbaine** : réalisation de divers projets de renouvellement urbain (mobilier urbain, ronds-points, création de tiers-lieux...), renaturation de lieux, avec notamment le projet « *une naissance, un arbre* » soutenu par la Région.

### Favoriser le vivre-ensemble en confortant nos priorités que sont l'éducation, la culture et le sport (2,81 M€) :

- **Par la poursuite de la rénovation des écoles** : programme de rénovation des différentes écoles (Ferry, Dematte, Pauwels, La Tour, Barbusse...), aménagement et le verdissement des cours d'écoles, poursuite du déploiement du « Plan numérique » des écoles, mise aux normes des crèches pour répondre aux exigences réglementaires fixées pour 2026.
- **Par l'accès aux loisirs et la rénovation de salles de sport** : construction de trois pistes de Padel semi couvertes, travaux dans les salles et sur les terrains de sport (Dojo, gym, Notre-Dame-D'amour, piste d'athlétisme, Bracke Desrousseaux)
- **Par des investissements qui favorisent le lien social et la vie de quartier** : création de zones de plantation, de tiers-lieux, d'aires de jeux et sportif ou aménagement d'espaces urbains par l'installation de mobiliers pour les différents quartiers de la Ville avec un budget participatif de 250 K€.
- **Par une politique renforcée en faveur des seniors**

### **Le remboursement de la dette : 2,84 M€**

Au 31/12/2025, l'en-cours de la dette s'élèvera à **23,09 M€**, contre 23,40 M€ au 31/12/2024.

Aussi, malgré ce nouvel emprunt de 2,5 M€, la Ville maintient son niveau d'endettement, car elle réalise un emprunt à hauteur de sa capacité de remboursement qui est de 2,5 M€ par an.

## L'aménagement du Parc de la Scarpe

Projet issu d'une consultation citoyenne, ce nouvel aménagement de l'ancienne friche Devaux est une demande forte des amandinois. Sa situation géographique en fait un lieu privilégié, situé à proximité immédiate de la Scarpe et du centre-ville. Ce parc urbain de 10 hectares représente un véritable poumon vert en cœur de ville au potentiel exceptionnel.

Dans sa nouvelle configuration, l'ambition est de faire de ce parc à la fois un lieu d'échanges, de jeux, de sport tout en conservant son cadre naturel et paisible existant. Afin de préserver cette grande étendue "verte", le parc fait l'objet d'une mise en valeur et d'une préservation de la biodiversité existante, d'un aménagement paysager, d'un déploiement de cheminements "verts" en matériaux perméables (sans artificialisation des sols), d'un parcours de santé, de la conservation et de la mise en valeur des plans d'eau existants (restauration et végétalisation des berges, création de pontons pêcheur, adoucissement).

L'aménagement du Parc de la Scarpe comprend 3 phases de réalisation :

- **Phase 1 et 2 (2023/2024)** : création et sécurisation des aires de jeux, confortement de l'axe principal, sécurisation du parc par la mise en clôture, raccordements, création d'une fontaine
- **Phase 2 et 3 (2025)** : aménagement de l'axe secondaire, restructuration des berges, aménagement paysager, renaturation, mise en place d'un parcours sportif et d'une aire de cross fit, création d'une zone événementielle et d'une esplanade comme tiers lieu



**COÛT TOTAL DU PROJET : 4,54 M€ TTC**



**Subventions : 315 000 € (département)  
841 897 € (fonds de concours CAPH)**

## Promotion et développement du sport pour tous : Construction de 3 pistes de Padel semi couvertes

La pratique sportive est essentielle et constitue une priorité à Saint-Amand-les-Eaux qui compte plus de 6 800 licenciés sportifs. Ainsi, la municipalité mène depuis de nombreuses années une politique de développement des infrastructures sportives en Ville.

Le projet de création de 3 pistes de Padel semi couvertes est né d'une forte demande pour ce sport en plein essor qui se caractérise notamment par son accessibilité au plus grand nombre.

Ce nouvel équipement sportif situé à proximité du complexe de tennis dans le quartier dit « de la Pannerie », sera facilement accessible aux habitants de la commune, et aura pour objectifs :

- D'offrir des créneaux de pratique libre ;
- De favoriser la pratique sportive familiale et féminine ;
- De permettre des actions scolaires et périscolaires ;
- De promouvoir des actions de « Sport Santé sur ordonnance » (vieillesse, diabète...);
- D'encourager des actions de « Sport adapté » (handicap...);
- De proposer des animations estivales.

⇒ **COÛT DU PROJET : 0,88 M€ TTC**



**Subventions : 220 000 € (Agence nationale du sport)  
300 000 € (Département - Projets  
territoriaux structurants 2025/2026)**

## **Assurer la sécurité de tous : Déploiement de la vidéoprotection**

Soucieuse d'assurer la sécurité de tous les amandinois, la municipalité a décidé de déployer progressivement la vidéoprotection en Ville.

La vidéoprotection est un outil de la politique de sécurité et de sûreté de la Ville qui peut permettre la dissuasion des délits et aider les forces de l'ordre dans l'élucidation des enquêtes.

Au total, la Ville déploiera 77 caméras réparties en 4 points stratégiques :

- 1<sup>ère</sup> phase « Centre-Ville » : 5 caméras, 1 salle de visionnage ;
- 2<sup>e</sup> phase « sites stratégiques dans les différents quartiers » : 24 caméras ;
- 3<sup>e</sup> phase « entrées et sorties de la Ville » : 31 caméras ;
- 4<sup>e</sup> phase « zones d'activités économiques » : 17 caméras (coût pris en charge par la CAPH).

⇒ **COÛT TOTAL DU PROJET : 0,60 M€ TTC**



**Subvention : Ministère de l'Intérieur dans le cadre  
du dispositif du Fonds interministériel de la  
prévention de la délinquance (FIPD)**

## L'aménagement de l'espace urbain

Un important programme d'aménagement urbain est prévu en 2025, dont les orientations ont été construites en concertation avec les habitants, les associations, les commerçants et les entreprises.

Le réaménagement de l'espace public s'adresse aux différents quartiers de la Ville qui seront concernés par des travaux de création, de réfection, et de sécurisation de voirie.

Une offre supplémentaire de stationnement du centre-ville sera réalisée par la création d'un parking dans la zone de la Rue du Wacq complété par des cheminements pour améliorer son accessibilité. Ce parking renforcera ainsi l'offre d'accès au cœur de Ville.

⇒ **COÛT DU PROJET : 2,4 M€ TTC**



**Subvention départementale : Aide à la  
Sécurisation des Routes Départementales en  
Agglomération (ASDRA)**

## Transition écologique et sobriété énergétique : Passage au LED de l'éclairage et des bâtiments publics

En 2023, la municipalité a déployé un plan pluriannuel de rénovation du parc lumineux de l'espace public et des bâtiments communaux, en consacrant un budget de 400 000 € TTC/an.

Chaque année, ce sont près de 200 lampadaires qui sont rénovés et remplacés par de la LED, soit environ 15% du parc actuel de la Ville, constitué de 1 684 lampadaires.

Le type d'éclairage posé est un luminaire connecté de type luma médium, dont la puissance lumineuse peut s'étaler de 2200 lm à 26000lm avec connecteur SR intégré sur la partie inférieure. Ce système permet de modifier l'intensité lumineuse à distance, et ainsi d'améliorer le rendement et les économies d'énergie attendues.

Ce renouvellement annuel de 15% du parc a pour objectif d'économiser **62 091 Kilowatts**, soit une économie d'énergie de 58%, et une réduction de la facture énergétique de 12 000 €/an environ pour la Ville.

→ **COÛT DU PROJET : 0,40 M€ TTC**

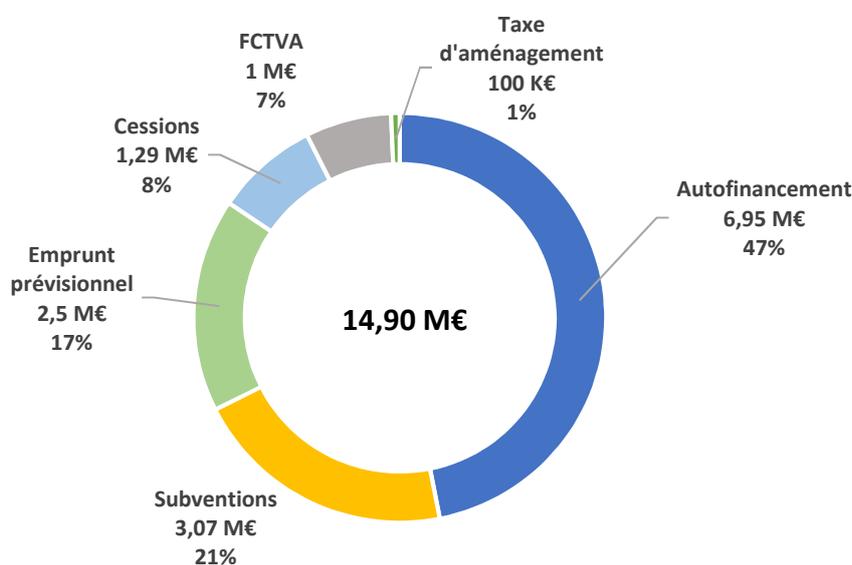


**Subvention : Fonds vert 2025**

Afin de financer la politique d'investissements, la Ville peut s'appuyer sur plusieurs leviers :

- L'autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement ;
- Les recettes d'équipements et financières (subventions d'investissement, autofinancement 2024 reporté en 2025, FCTVA, taxe d'aménagement, cessions immobilières, solde positif de l'investissement 2024 reporté en 2025...);
- Le recours à l'emprunt.

Pour financer une enveloppe de 12 M€ de dépenses d'équipements et le remboursement en capital des emprunts de 2,84 M€, la municipalité a projeté un volume de **recettes réelles d'investissement** de **8,79 M€**, complété notamment par **l'autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement (3,02 M€)**, les **reports de recettes d'investissement (2,17 M€)** et le **solde d'exécution d'investissement 2024 reporté (906 K€)**.



### Un stock important de subventions d'investissement restant à percevoir (3,07 M€)

Depuis le début du mandat, un travail important a été réalisé par les services de la municipalité pour rechercher des financements externes visant à financer les projets structurants.

En 2025, la Ville reporte un volume de **subventions d'investissement de 2,17 M€** notifiées sur des projets structurants engagés, et restant à percevoir des partenaires extérieurs (Etat, Région, Département, Porte du Hainaut). A cela, s'ajoutent des subventions nouvellement inscrites pour les projets 2025 pour un montant de 900 K€.

**Au budget 2025, le volume total des subventions d'investissement est estimé à 3,07 M€, et financera 26 % des dépenses d'équipement.**

Cependant, les réductions prévues au budget de l'Etat ont amputé sérieusement les dotations d'investissement habituellement versées aux collectivités (DSIL / Fonds vert) laissant envisager un désengagement total de l'Etat pour les projets d'investissement locaux.

### **Un autofinancement stable complété par un nouvel emprunt**

Le programme d'investissements 2025 sera également financé par 3,01 M€ d'**épargne** dégagé en 2024 reporté en 2025 (C/1068), par 906 K€ du **solde d'exécution de l'investissement** 2024 reporté en 2025 (C/001), par 3,02 M€ d'**autofinancement** dégagé par la section de fonctionnement 2025, et par un recours à l'**emprunt** de 2,5 M€.

Pour un emprunt sur 15 ans avec un taux à 3,50 %, les projections laissent entrevoir un coût budgétaire annuel de 85 000 € en intérêts financiers et de 167 000 € de remboursement en capital.

Ce coût a été intégré budgétairement en section de fonctionnement et d'investissement, et sera révisé en cas de modification des conditions d'emprunt.

D'autres **recettes financières** viendront compléter le financement de la section d'investissement (1 M€ de FCTVA, 1,2 M€ de cessions).

3

## LE BUDGET ANNEXE SPECTACLES

Avec un budget total de **154 K€**, le budget 2025 du Théâtre permettra, une nouvelle fois, de proposer au public une programmation de qualité.

Le résultat dégagé en 2024, reporté en 2025, devrait permettre à ce budget de fonctionner en autonomie et ce, depuis 2022, sans que le budget principal de la Ville verse une subvention d'équilibre.

Ainsi, le résultat 2024 de 94 000 € couvrira, avec les recettes prévisionnelles de 2025, les charges générales d'un montant de 154 000 € pour l'exercice 2025.

	FONCTIONNEMENT
<b>RECETTES</b>	
Produits des services	60 000
Résultat de fonctionnement reporté	94 001,97
<b>TOTAL</b>	<b>154 001,97 €</b>
<b>DEPENSES</b>	
Charges de gestion	154 001,97
Autres charges	-
<b>TOTAL</b>	<b>154 001,97 €</b>



**Saint  
amand**  **Les Eaux**  
*La cité thermale*